



Liberté(s) !
En Turquie ?
En Méditerranée !



Le LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC (par décision de son Directoire et à l'initiative de sa cellule toulousaine) se déclare très affecté par la situation de l'un de ses **membres**, de l'un de ses **directeurs** (à la tête de la jeune équipe turque du LM-DP), de l'un de ses **amis** : le pr. Ibrahim **KABOGLU**.

Ce dernier, professeur de droit constitutionnel en Turquie, est actuellement poursuivi pour « propagande terroriste » pour avoir seulement exercé ses fonctions académiques et particulièrement pour avoir signé une « pétition pour la paix » en janvier 2016. Il en a été exclu de son Université en février 2017 et s'est vu confisquer son passeport. La dernière partie de son procès aura lieu à Istanbul le 23 octobre 2018 et le LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC tient à lui apporter tout son soutien.

Pour se faire, le LM-DP propose d'offrir au professeur KABOGLU et à l'ensemble de ses collègues affectés et / ou menacés de privation de liberté(s) un soutien académique par le biais d'un ouvrage. Il est effectivement proposé de rédiger – **en urgence** – un ouvrage offert à nos collègues turcs et dont le produit des ventes sera affecté à aider aux frais de Justice de nos collègues méditerranéens. Cet ouvrage collectif sera intitulé :

Liberté(s) !
En Turquie ? En Méditerranée !

Concrètement, nous proposons à toute personne souhaitant manifester son soutien d'apporter :

- soit une **contribution écrite** sur une thématique liée aux libertés en Turquie ou en Méditerranée (liberté d'expression, de circulation, révision constitutionnelle, état d'urgence, statut des universitaires, des journalistes ou des professions judiciaires...), dans une forme la plus libre possible ; les seules contraintes éditoriales étant : de ne pas dépasser 30 000 signes, de mettre toutes les citations « *en italique* » et de mettre tous les patronymes en « PETITES MAJUSCULES ». En raison de cette urgence, **le délai d'envoi des contributions est fixé au 1^{er} juin 2018**, afin de pouvoir faire paraître l'ouvrage début juillet 2018 aux Editions l'Épilogue dans la **Revue Méditerranéenne de Droit Public**. A noter que sous condition d'un accord éditorial, il est possible aux contributeurs d'offrir un article déjà publié par ailleurs.
- soit une **contribution financière** destinée à permettre l'édition, l'impression et la diffusion de l'ouvrage. En effet, pour pouvoir publier cet *opus* collectif de soutien au plus vite, nous demandons à tous ceux qui le peuvent **une souscription d'au moins 50 euros**. Le RIB / IBAN du LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC est disponible à cette fin en cliquant ici :

<http://lm-dp.org/RIB.JPG>

Evidemment, il est possible d'apporter une contribution à la fois écrite et financière.

**Au 05 juin 2018 la liste des contributeurs scientifiques est close
 mais votre soutien financier est toujours encouragé & bienvenu ; l'ouvrage faisant 314 pages.**

TABLE DES MATIERES :
LIBERTE(S) !
EN TURQUIE ?
EN MEDITERRANEE !

Sommaire

Présentation de l'ouvrage

& du LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC

Par Mathieu TOUZEIL-DIVINA, Delphine ESPAGNO-ABADIE, Maxime MEYER & Julia SCHMITZ

Avant-propos

Par Jean-Paul COSTA

Déclaration de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT CONSTITUTIONNEL

PREMIERE PARTIE :
LIBERTE(S) D'EXPRESSION(S) POUR NOS COLLEGUES TURCS !

Lettre à un ami turc

Par Aurore GAILLET

**Les procès contre les Universitaires pour la paix :
extraits d'une comédie politico-juridique**

Par Tuna ALTINEL

**La prise de parole de l'Enseignant-chercheur français :
libérée, citoyenne & méditerranéenne ?**

Par Mathieu TOUZEIL-DIVINA

**La prise de parole de l'Enseignant-chercheur italien :
constitutionnelle, culturelle et libérale !
Le libertà culturali fra mercato e tendenze illiberali**

Par Carlo IANNELLO

**Les libertés universitaires à l'épreuve des régimes autoritaires.
Le cas des douze professeurs italiens qui dirent « non » à MUSSOLINI**

Par Nicoletta PERLO

La libre circulation des chercheurs

Par Fabrice BIN

**La liberté d'expression, fondement d'une société démocratique.
Un Hommage au Professeur Ibrahim KABOGLU**

Par Elisenda MALARET

**Le respect du débat comme socle de tout régime démocratique.
Analyse comparée des jurisprudences des Cour européenne
et interaméricaine des droits de l'homme**

Par Marie ROTA

**L'affaire DIEUDONNE devant la Cour de Strasbourg :
de l'interprétation évolutive de l'article 17 de la CEDH**

Par Mustapha AFROUKH

Le numérique : un défi pour le droit constitutionnel

Par Julien BONNET & Pauline TÜRK

Ce que nous devons à ARISTOTE – regards sur les Constitutions du XXI^e siècle

Par Didier MAUS

DEUXIEME PARTIE : LIBERTE(S) EN TURQUIE ?

Les jeunes-Turcs et la révolution de 1908

Par Zakia MESTARI

La révision constitutionnelle de 2017

Par Mélina ELSHOUD, Marie EUDE, MARINE FASSI DE MAGALHAES,
Clemmy FRIEDRICH, Antonin GELBLAT, Hussein MAKKI & Maxime MEYER

**Il referendum costituzionale del 16 aprile 2017 in Turchia :
una ulteriore tappa verso lo smantellamento dello Stato di diritto**

Par Tania GROPPi

**Le processus « éclair » des élections présidentielles & législatives de juin 2018 :
Un tournant pour l'Etat de droit en Turquie**

Par Selim DEGIRMENCI

**L'indépendance de la justice constitutionnelle en Turquie,
retour sur la révision constitutionnelle de 2010**

Par Eric SALES

**The State of Emergency Rule in Turkey
and the Recent Case-Law of the Turkish Constitutional Court**

Par Berke OZENC

L'évolution du régime politique turc : un défi pour les démocraties occidentales

Par Bertrand MATHIEU

La présidentialisation en Turquie & le devenir de l'Etat de droit

Par Jean MARCOU

Le constitutionnalisme (turc) à l'abandon

Par Lauréline FONTAINE

Turquie : l'Etat de droit en question

Par Alain BOCKEL

Il n'y a plus de justice en Turquie

Par Simone GABORIAU

TROISIEME PARTIE : LIBERTE(S) EN MEDITERRANEE !

**De « l'intérêt » de la menace terroriste interne
en période de difficulté politique**

Par Rémi BARRUE-BELOU

**Les relations UE-Turquie : un nouveau modèle de coopération
en matière de gestion des flux migratoires ?**

Par Karine ABDEREMANE, Marie-Laure BASILIEN-GAINCHE & Pierre-François LAVAL

**La Déclaration UE-Turquie
& le naufrage de la liberté d'aller et venir en Méditerranée**

Par Julia SCHMITZ

Les procédures de protection des droits de l'Homme

Par Christian STARCK

**La prison ne peut être un instrument de contrôle
et de répression politiques dans des Etats démocratiques**

Par Jean-Manuel LARRALDE

**Le projet de pacte international
relatif au droit des êtres humains à l'environnement**

Par Michel PRIEUR

Quelles valeurs protéger dans le dialogue interculturel euroméditerranéen ?

Par Teresa FREIXES

Postface : Eloge du Droit

Par Dominique ROUSSEAU.

Le présent ouvrage a matériellement pu se concrétiser grâce au généreux soutien financier de plusieurs contributeurs. Qu'ils en soient tous et toutes remerciés à commencer par les personnes morales suivantes :

- le **COLLECTIF L'UNITE DU DROIT** (CLUD) et ses présidents :
 - Mme Marie **KOEHL**,
 - MM. Julien **MARGUIN**,
 - Morgan **SWEENEY**
 - & M. le professeur Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** ;
- le **LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC** (LM-DP) et les membres de son bureau exécutif :
 - les professeurs Rkia **EL MOSSADEQ** (Maroc),
 - Stavroula **KTISTAKI** (Grèce),
 - Carlo **IANNELLO** (Italie)
 - & Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** (France)
 - ainsi que Mesdames Delphine **ESPAGNO-ABADIE**,
 - Julia **SCHMITZ**
 - & M. Maxime **MEYER** (France) ;
- l'**ASSOCIATION FRANCAISE DE DROIT CONSTITUTIONNEL** (AFDC) et son président, Mme le professeur Anne **LEVADE** ;
- l'**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT CONSTITUTIONNEL** (AIDC) et son président, M. le professeur Manuel José **CEPEDA** ;
- le **COLLEGE SUPERIEUR DE DROIT** (CSD) de l'Université Toulouse 1 Capitole et sa présidente Mme le professeur Aurore **GAILLET**.

Et à titre personnel :

- Dr. Karine **ABDEREMANE** (LM-DP, Université de Tours),
- Mme la professeure Jordane **ARLETTAZ** (Université de Montpellier),
- Dr. Rémi **BARRUE-BELOU** (Membre du *Directoire* du LM-DP, Université de la Réunion),
- M. le professeur Julien **BONNET** (Université de Montpellier),
- M. le professeur Xavier **BIOY** (AFDC, CLUD, LM-DP, Université Toulouse 1 Capitole, IMH),
- M. le professeur Eric **DESMONS** (Université Paris 13),
- M. le professeur Jean **DUFFAR** (Université Paris Est Créteil),
- Dr. Delphine **ESPAGNO-ABADIE** (Trésorière du LM-DP, CLUD, IEP de Toulouse),
- Mme Simone **GABORIAU** (Magistrate honoraire, MEDEL, ancienne présidente du Syndicat de la Magistrature),
- Mme le professeur Aurore **GAILLET** (LM-DP, AIDC, Université Toulouse 1 Capitole, Directrice du Collège supérieur de Droit),
- Mme le professeur Tania **GROPPI** (Università di Siena),
- Mme le professeur Annie **GRUBER** (Université Paris DESCARTES),
- M. le professeur Carlo **IANNELLO** (Università della Campania, Directeur adjoint du LM-DP, CLUD),
- Dr. Mélanie **JAOUL** (CLUD, Université de Montpellier),
- Dr. Jean-Marc **LAVIEILLE** (Université de Limoges),
- Mme le professeur Anne **LEVADE** (Université Paris Est, Président de l'ASSOCIATION FRANCAISE DE DROIT CONSTITUTIONNEL),
- Mme le Professeur Elisenda **MALARET** (Universitat de Barcelona),
- M. le professeur Jean-Pierre **MARGUENAUD** (Université de Limoges),
- M. Julien **MARGUIN** (Président étudiant du CLUD, Université Toulouse 1 Capitole, IMH),
- M. le professeur Didier **MAUS** (ancien conseiller d'Etat, Président émérite de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT CONSTITUTIONNEL),

- M. le professeur Mohamed Ali **MEKOUAR** (Université de Casablanca, CIDCE),
- Dr. Nicoletta **PERLO** (Membre du *Directoire* du LM-DP, CLUD, Université Toulouse 1 Capitole),
- M. le professeur émérite Michel **PRIEUR** (Université de Limoges),
- Dr. Hicham **RASSAFI-GUIBAL** (Université de Luxembourg),
- Dr. Eric **SALES** (Université de Montpellier),
- Dr. Julia **SCHMITZ** (Directrice adjointe du LM-DP, CLUD, Université Toulouse 1 Capitole, IMH),
- M. le professeur émérite Christian **STARCK** (Université de Göttingen, Président d'honneur de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT CONSTITUTIONNEL),
- Mme le professeur Pascale **STEICHEN** (Université de Côte d'Azur),
- Mme le professeur Catherine **TEITGEN-COLLY** (Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne),
- M. le professeur Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** (Directeur du LM-DP, Président du CLUD, Université Toulouse 1 Capitole, IMH),
- & M. le professeur Alexandre **VIALA** (Université de Montpellier, CERCOP).